

faisons offre d'achat des Biens, sous réserve de l'acceptation des propriétaires, au prix de (EUR) :

DURÉE

L'accord du propriétaire devra intervenir dans un délai maximum de cinq jours à compter de ce jour. À défaut, l'offre sera caduque. La présente offre ne peut être unilatéralement retirée par l'Offrant avant l'expiration de ce délai.

Si notre offre est valablement acceptée par le propriétaire, la transaction devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit notamment aux suivantes :

CONDITIONS

En cas d'accord des propriétaires, **les présentes vaudront accord définitif sur la chose et sur le prix conformément à l'article 1583 du Code civil et obligera l'offrant à acheter les Biens aux conditions ordinaires et de droit et à celles reprises dans le présent document, sauf mention de condition(s) suspensive(s)**, auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de ladite/desdites condition(s). L'Agence sera alors chargée d'établir ou faire établir tous actes sous seing privé, qui annuleront et remplaceront les présentes, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement de la vente.

Les Biens (y inclus leurs éventuelles annexes et/ou dépendances) seront, le jour de la signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques. L'Offrant les prendra dans l'état où ils se trouvent, les connaissant pour les avoir vus et visités.

La jouissance des lieux et le transfert de propriété et des risques s'effectueront le jour de la signature de l'acte authentique de vente, qui devra avoir lieu au plus tard le : [REDACTED]

Notaire choisi par l'Offrant en cas de vente : [REDACTED]

L'Offrant s'engage à verser à titre d'acompte la somme de (EUR) :

à l'ordre de : [REDACTED]

à l'occasion de la signature d'un compromis qui devra intervenir avant le : [REDACTED]

L'Offrant et le propriétaire s'engagent à ratifier ce compromis sans délai.

